

Délibération n° 77-8 du 12 Juillet 1977
portant modification de la délibération n° 68-13 du 9 Octobre 1968
relative à la définition de zones et barêmes des redevances
sur les eaux de nappe et de surface
(Prime de délestage dans la région de Caen)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie" ;

- Vu la délibération n° 68-13 du 9 Octobre 1968, modifiée notamment par la
délibération n° 76-29 du 7 Décembre 1976

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE

Le tableau des taux de redevances de prélèvement et de consommation
d'eaux superficielles et d'eaux souterraines, inclus à l'article 4 de la délibé-
ration n° 68-13 du 9 Octobre 1968, tel que modifié par les délibérations subsé-
quentes et notamment par la délibération n° 76-29 du 7 Décembre 1976 est modifié
à partir du 1er Janvier 1978.

Cette modification porte uniquement sur les prélèvements d'eaux
souterraines de la zone 4-4 ainsi qu'il suit :

Zone	Eaux souterraines		
	Nature	Du 1er Juin au 31 Octobre	Le reste de l'année
4.4	Prélèvement	14,8	14,8

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration